

## Communiqué de l'association C.L.A.R.A. sur le rejet de la proposition de loi Leonetti

L'Association C.L.A.R.A. se réjouit que l'Assemblée nationale ait rejeté aujourd'hui une proposition de loi UMP qui visait à lutter "contre les démarches engagées par des Français pour obtenir une gestation pour autrui" (GPA). Ce texte, présenté par le député et ancien rapporteur de la loi de bioéthique de 2010-2011, Jean Léonetti, entendait doubler les peines actuellement prévues à l'encontre des intermédiaires, jusqu'à 4 ans de prison et 60.000 euros d'amende et pénaliser les personnes ayant recours à cette pratique, même à l'étranger, par un an de prison et 15.000 euros d'amende, ou même... les personnes accomplissant des démarches en ce sens !

Ce projet de loi surréaliste, politiquement manipulateur et d'un autre temps, ne tient pas compte de la réalité du quotidien de l'infertilité qu'ont à affronter des milliers de couples tous les ans. Il démontre que la solution n'est pas de tout interdire, mais au contraire d'apporter une réponse éthique et acceptable par tous les Français, qui se sont d'ailleurs déclarés favorables à la légalisation de la GPA dans tous les sondages réalisés sur ce sujet depuis 2007.

Aussi, nous reprenons à notre compte les paroles prononcées par le secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement Jean-Marie Le Guen, qui a jugé à juste titre cette proposition, "*ni utile ni opportune*".

Il n'est donc pas étonnant que cette proposition de loi de création d'une nouvelle ligne Maginot n'est attiré que 16 votes sur les 577 députés, démontrant par là-même que cette position n'intéressait personne au-delà d'un cercle de quelques réactionnaires habitués à ce type de démarche obscurantiste. Il est au contraire urgent de défendre les intérêts des enfants nés par GPA à l'étranger et à ce titre de régulariser leur état civil, après la décision rendue effective par la CEDH du 26 juin dernier, qui a condamné la France pour cause d'atteinte à l'identité des enfants par refus de la transcription de leur état civil légalement établi à l'étranger. Un sondage très récent démontre que 72 % des français approuvent la délivrance à ces enfants et leurs parents d'un livret de famille, et donc de tous leurs droits.

Signez la pétition écrite dans ce sens : <https://go.allout.org/fr/a/enfants-GPA/>

Sylvie et Dominique MENNESSON

Co-présidents de l'association CLARA

et parents de deux jumelles de 14 ans concernées par la décision de la CEDH

<http://claradoc.gpa.free.fr>